

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2022



Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public est un document produit tous les ans par chaque service.

Il est destiné à l'information du public et des élus.

Il répond à une exigence de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article a été complété par le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

TABLE DES MATIERES

I-	DESCRIPTIF DU SERVICE	Page 3
II-	BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE	
	1/SYNTHESE DES CONTROLES DES INSTALLATIONS EXISTANTES.....	Page 4
	2/CONTROLE DES NOUVELLES INSTALLATIONS.....	Page 4
	3/ CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES.....	Page 4
	4/ REHABILITATION DES INSTALLATIONS NON CONFORMES.....	Page 4
III-	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	Page 5
IV-	INDICATEURS DE PERFORMANCES	
	1/INDICE DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE.....	Page 6
	2/EVOLUTION DE LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	pages 7-8
V-	PERSPECTIVES 2022.....	Page 8
VI-	ANNEXE	
	CARTOGRAPHIE DES 8 SECTEURS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Page 9

I- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1/ PRESENTATION DU SERVICE

Selon l'application de la loi Notre, la compétence ANC a été transférée au Grand Auch Cœur de Gascogne depuis le 01/01/2020.

La commune d'Auch et le GACG, ont convenu au travers d'une convention, que la commune d'Auch conservait l'exploitation du service et sa gestion administrative et financière.

Le zonage d'assainissement non collectif de la commune d'Auch a été approuvé par le Conseil Municipal du 13 juillet 2006 et modifié en 2020.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et son règlement ont été approuvés par le Conseil Communautaire du Grand Auch Cœur de Gascogne le 11/02/2021.

Le SPANC est géré en régie et la tarification des prestations du SPANC a été validée par délibération du Conseil Communautaire du Grand Auch Cœur de Gascogne N° 2021_19 du 11/02/2021.

Il est composé d'un technicien chargé de l'information des usagers et du contrôle des installations et d'une cheffe de service.

L'accueil des usagers (physique ou téléphonique) est proposé du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Les missions du service sont les suivantes :

- Conseils et assistances administratifs et techniques permanents pour l'ensemble des propriétaires et usagers qui le désirent (appels téléphoniques, visites sur le terrain, rendez-vous..),
- Information sur la réglementation en vigueur et mise à disposition de fiches techniques des différents dispositifs d'ANC,
- Assistance et contrôle dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme ou en son absence (réhabilitation) pour la conception, l'implantation et la réalisation des installations d'ANC,
- Contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des installations d'ANC existantes, ou en l'absence d'installation existante, des immeubles tenus de par la loi d'en disposer,
- Contrôle à la demande du propriétaire (contrôle de moins de 3 ans nécessaire en cas de vente immobilière).
- Répondre aux consultations du Service Urbanisme dans le cadre des permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanismes, etc.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif a été estimé à 1321. Ainsi, le service dessert 2800 habitants environ pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 23 276.

II- BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE

1/ SYNTHESE DES DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Répartition et cartographie des secteurs ANC en annexe, p9 et p10)

	Nombre d'installations	Installations ne présentant pas de défauts / conformes	Installations non conformes
		Installations « acceptables »	
SECTEUR A	183	46	137
		33,5%	66,5%
SECTEUR B	161	38	123
		31%	69%
SECTEUR C	62	20	42
		32%	68%
SECTEUR D	389	173	216
		44,5%	55,5%
SECTEUR E	160	88	72
		55%	45%
SECTEUR F	119	69	50
		58%	42%
SECTEUR G	153	95	58
		62%	38%
SECTEUR H	94	28	61
		30%	%
TOTAL	1321	557	764
		42%	58%

On peut constater que 42% des installations sont qualifiées de conformes à acceptables, soit 557 installations. En revanche, 58% des installations contrôlées sont non conformes, ce qui représente 764 installations. Il ne reste plus d'installations à diagnostiquer.

2/ CONTROLE DES NOUVELLES INSTALLATIONS

Au cours de l'année 2022, le service a contrôlé 5 chantiers de mise en place d'installations neuves.

3/ CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Durant l'année 2022, le service a contrôlé le bon fonctionnement de 153 installations.

4/ REHABILITATION DES INSTALLATIONS NON CONFORMES

Le territoire d'Auch compte 764 installations non conformes.

En 2022, 20 réhabilitations d'installations ont été réalisées soit 2,62% des installations non conformes.

III- TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

Les redevances applicables après délibération du Conseil Communautaire du Grand Auch Cœur de Gascogne N° 2021_19 du 11/02/2021 sont les suivantes :

- Redevance annuelle d'un montant de 22,87€ HT soit 25,16€ TTC pour le contrôle de l'entretien et du bon fonctionnement des installations existantes ayant une capacité de traitement maximum de 20 EH,
- Redevance d'un montant de 169,00€ HT soit 185,90€ TTC pour un contrôle réalisé à la demande du propriétaire (dans le cadre d'une vente immobilière) des installations existantes ayant une capacité de traitement maximum de 20 EH.
- Redevance d'un montant de 95€ TTC portant sur l'instruction du dossier de conception/implantation d'ANC.
- Redevance d'un montant de 200€ TTC portant sur le contrôle de bonne exécution des travaux d'installations d'ANC neuves ou réhabilitées.

Le montant des redevances est doublé pour la réalisation des contrôles des installations ayant une capacité de traitement supérieur à 20 EH.

Le montant total de la redevance annuelle 2022 s'élève à 30670,04€ TTC.

A cela viennent s'ajouter les 19 contrôles de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière (à la demande du pétitionnaire) facturés 185,90€ TTC, soit 3532,10€ TTC.

Il y eut également 27 instructions de la conception/implantation des projets d'installations d'ANC facturés 95€ TTC, soit 2565€ TTC.

Les 19 contrôles de bonne exécution des travaux d'installations d'ANC facturés 200€ TTC, soit 3800€ TTC.

Le coût lié aux autres prestations est pris en compte dans la redevance annuelle.

Ces autres prestations sont les suivantes :

- Conseils et assistances administratifs et techniques permanents pour l'ensemble des propriétaires et usagers qui le désirent (appels téléphoniques, visites sur le terrain, rendez-vous..),
- Information sur la réglementation en vigueur et mise à disposition de fiches techniques des différents dispositifs d'ANC,
- Assistance et contrôle dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

IV- INDICATEURS DE PERFORMANCES

1/ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

Cet indicateur sur une échelle de 1 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif.

L'indice de mise en œuvre du service, détaillé ci-dessous, représente un total de 100 points.

	OUI	NON	Points obtenus en 2020
Délimitation de la zone d'assainissement non collectif par Délibération	20	0	20
Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par Délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0	30
Mise en œuvre du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
TOTAL			100

Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs.

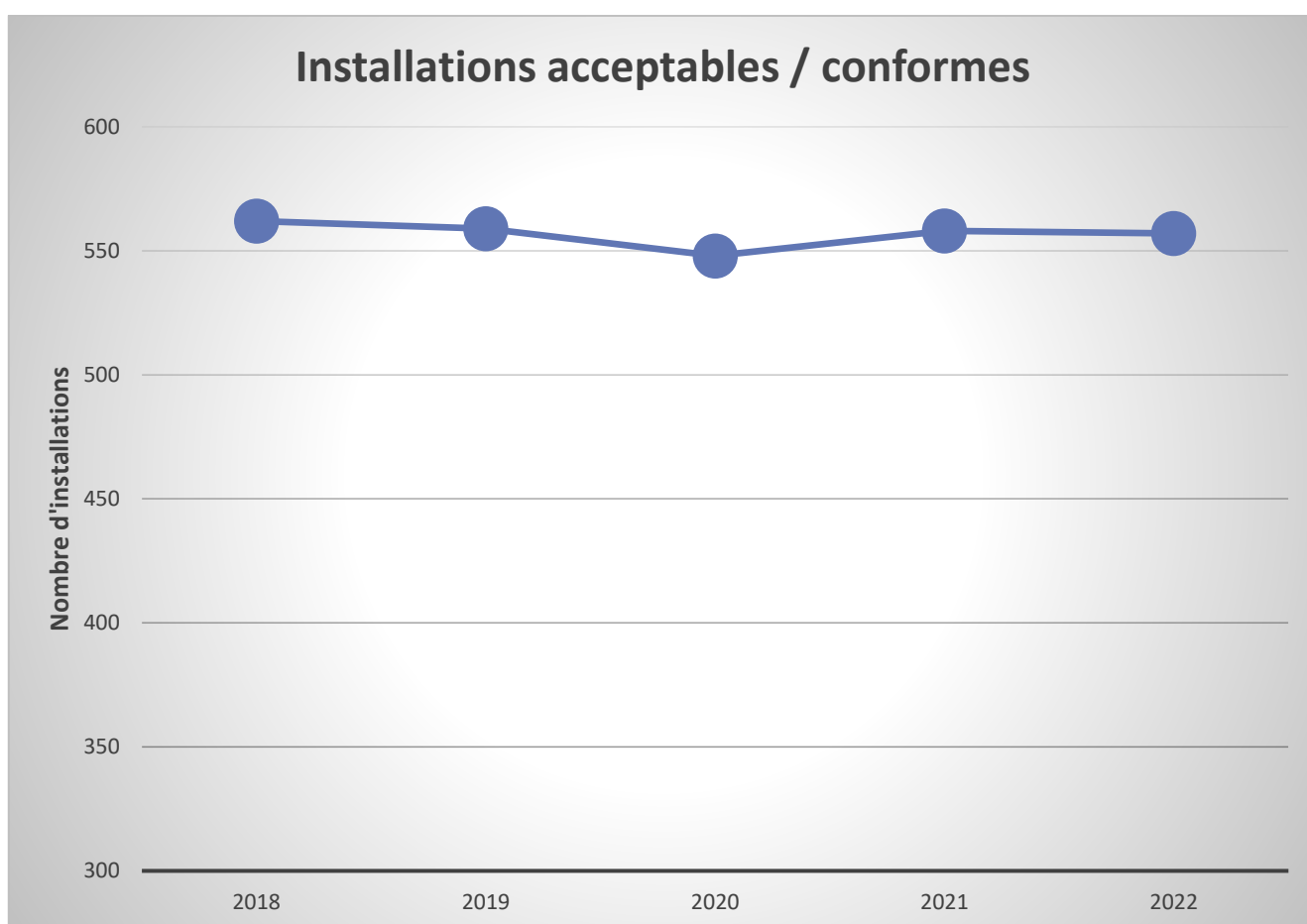
Les éléments complémentaires et facultatifs du service sont les suivants :

- entretien des installations à la demande du propriétaire,
- travaux de réalisation et de réhabilitation des installations à la demande du propriétaire,
- traitement des matières de vidange.

Ces prestations ne sont pas assurées par le service.

2/ EVOLUTION DE LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'installations acceptables à conformes	562	559	548	558	557
% d'installations conformes	49,50%	47,60%	46%	43,10%	42%



Le nombre d'installations conformes ou acceptables a diminué de près de 1% depuis 2021. Néanmoins, le nombre global d'installations gérées par le SPANC est en augmentation permanente (constructions neuves).

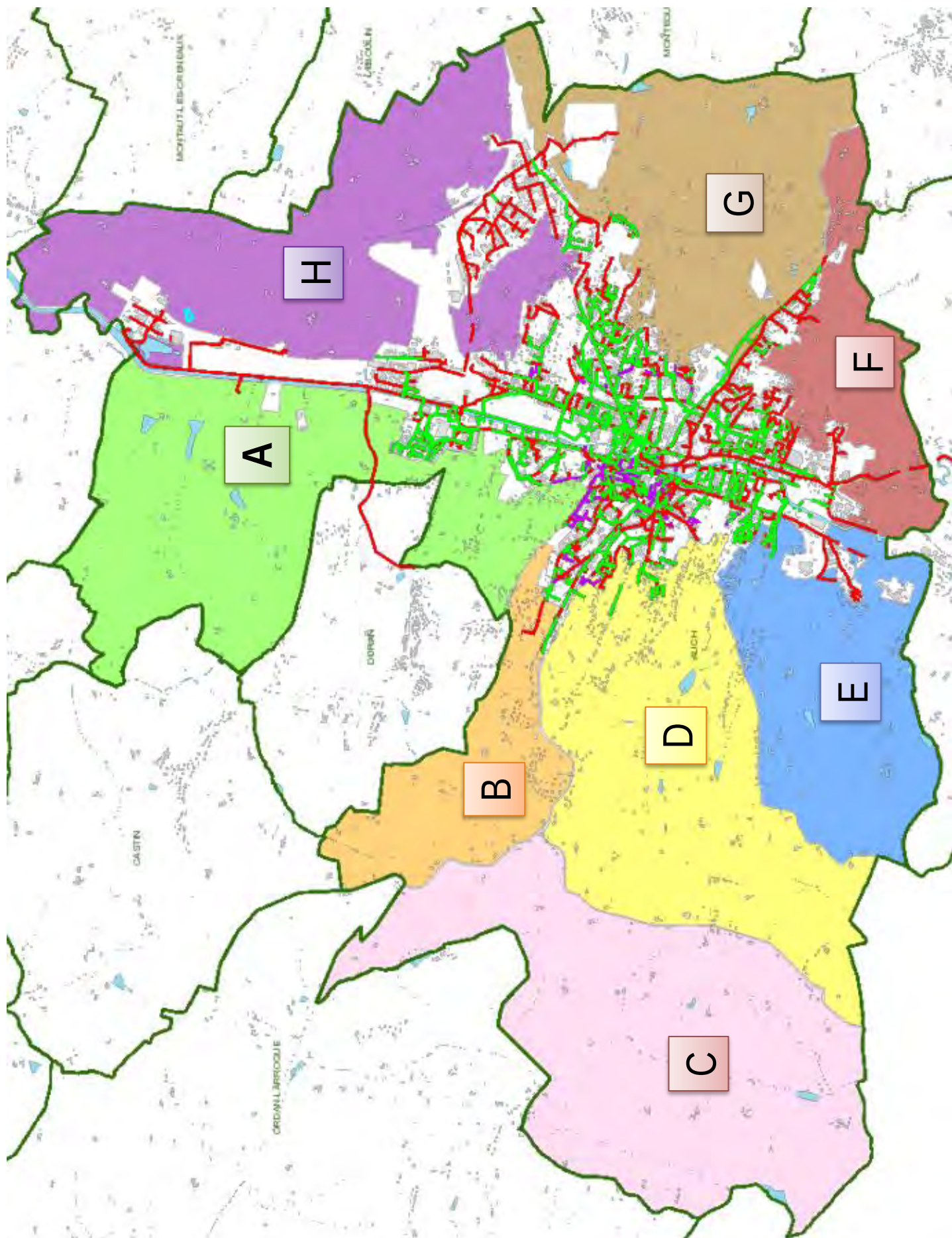
La plupart de ces installations « *acceptables* » basculent dans la catégorie « *non conformes* » lors des contrôles de bon fonctionnement périodiques. Cela est dû à la suppression de la conclusion « *acceptable* » dans la réglementation.

V- PERSPECTIVES 2023

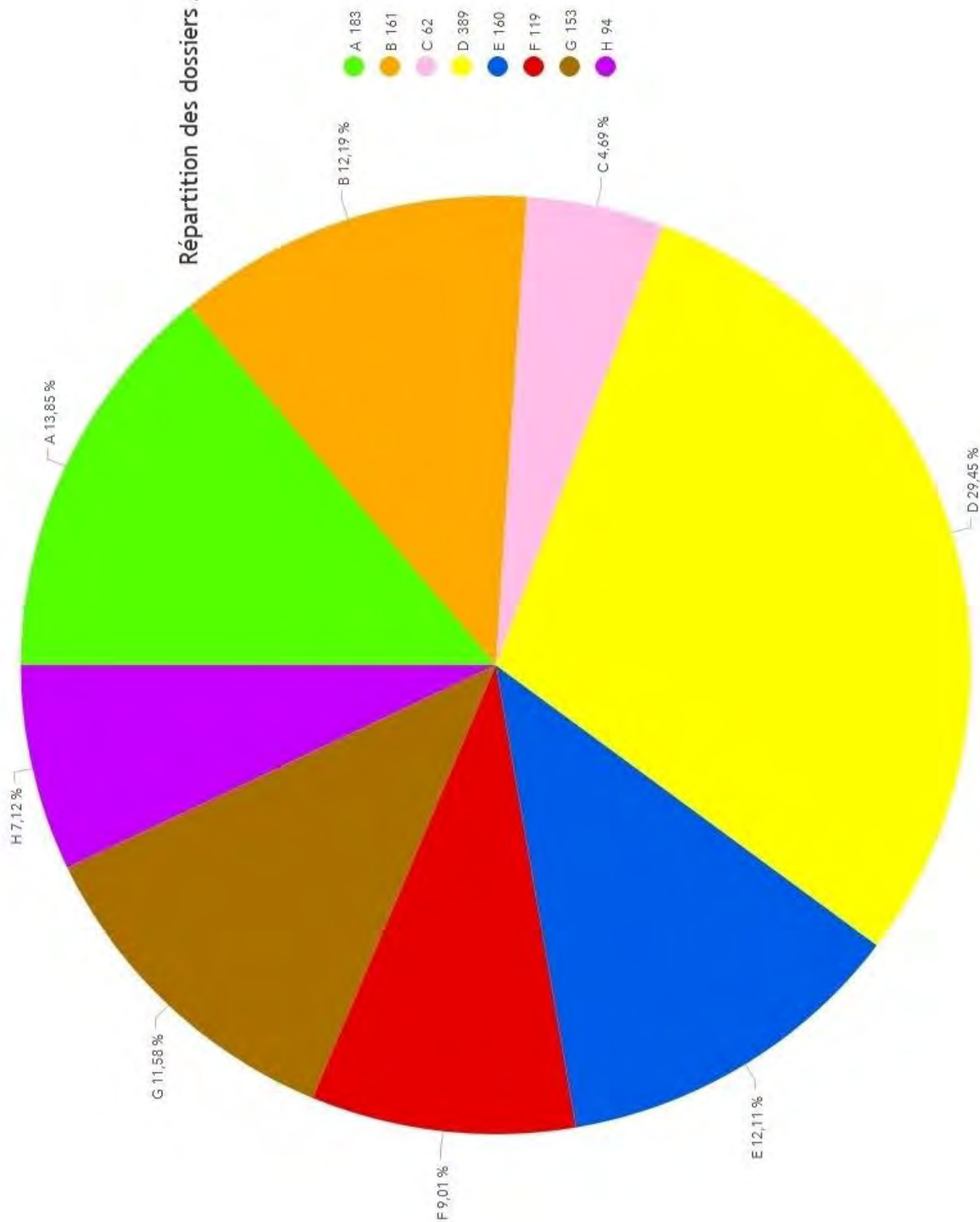
Poursuivre contrôles de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif diagnostiqués lors de la création du SPANC en 2012.

ANNEXES

Cartographie des secteurs gérés par le SPANC



Répartition des dossiers ANC par secteur



Etat du parc d'assainissement non collectif global (1321 installations)

